

Décisions du Conseil Municipal du 12 avril 2018 :

Présents : Mmes et Mrs BIDEAUX, DALLOT, CHAUSSE, PLANTUREUX, RENAUD, PASQUET, NICOLET, DUDEFANT, YVERNAULT.

Monsieur Olivier LAIZEAU, absent excusé, donne pouvoir à Monsieur Christophe YVERNAULT.

Secrétaire : Nathalie DUDEFANT

Le conseil municipal, sous la présidence de Bernard MITATY, maire, débute l'ordre du jour par l'approbation du précédent PV du 29 mars 2018 à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

• vote des taux 2018 : (inchangés)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux suivants :

- Taux de taxe d'habitation : 24.66 %,
- Taux de taxe foncière sur propriétés bâties : 12.85 %,
- Taux de taxe foncière sur propriétés non bâties : 39,60 %
- Taux CFE : 26,65 %

• vote du budget 2018 :

VOTE du budget primitif 2018 à l'équilibre

En recettes et en dépenses de fonctionnement à 940 132.05 € et

En dépenses et en recettes d'investissement à 707 825.06 €.

Projets 2018 : installation de la chaudière biomasse avec réseau de chaleur desservant les bâtiments publics et certains privés qui signeront une convention avec la commune. Entretien de la voirie communale.

• Fonds de solidarité 2018 :

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2018.

• Fonds d'aide aux jeunes en difficulté :

Sur proposition du Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer au fonds départemental d'aide aux Jeunes en difficultés.